

# cahier de référence

---

AMÉNAGEMENT DE TERRASSES LE LONG  
DU CANAL DU MIDI SUR LA BASE DE TROIS  
ÉTUDES DE CAS

Livret 01 - Benchmark

Livret 02 - Typologies d'établissements liés au canal du midi

Livret 03 - Méthodologie de projet sur trois cas d'étude

**Livret 04 - Principes d'aménagements et préconisations**

---

JUILLET 2025



## SOMMAIRE

---

# livret 04 principes d'aménagements et préconisations

## Fiches conseils

- 5 FICHE 00 - LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET
- 7 FICHE 01 - COMMENT SE FAIRE AIDER ?
- 9 FICHE 02 - CONNAÎTRE SON SITE
- 11 FICHE 03 - CONCEVOIR SA TERRASSE
- 13 FICHE 04 - IMPLANTER SA TERRASSE
- 15 FICHE 05 - QUELLE AMBIANCE POUR SA TERRASSE ?
- 17 FICHE 06 - TEINTES ET MATÉRIAUX
- 19 FICHE 07 - MEUBLER SA TERRASSE
- 21 FICHE 08 - OMBRAGER SA TERRASSE
- 23 FICHE 09 - VÉGÉTALISER ET CLÔTURER
- 25 FICHE 10 - ÉCLAIRER SA TERRASSE
- 27 FICHE 11 - LES ENSEIGNES
- 29 FICHE 12 - LES EMBARCATIONS FLOTTANTES
- 33 FICHE 13 - STATIONNEMENT ET ACCESSIBILITÉ
- 35 FICHE 14 - DÉCLARER SA TERRASSE



# fiche 00 - les grandes étapes du projet

## étape 1 : analyse préliminaire et faisabilité

L'étude préliminaire du site constitue la première étape essentielle du projet. Elle implique une analyse approfondie de la topographie, de l'accès pour les véhicules, des livraisons, des cyclistes, ainsi que de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'environnement naturel et bâti (végétation et patrimoine) doit également être soigneusement observé. Cette phase inclut aussi la prise en compte de l'inscription UNESCO, notamment en ce qui concerne les servitudes paysagères et patrimoniales spécifiques aux sites classés.

Parallèlement, une identification des réglementations locales

s'impose. Il convient d'étudier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou, le cas échéant, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et de se renseigner sur les règles d'urbanisme et les servitudes qui s'appliquent sur le périmètre du projet (identifier à quel zonage correspond le lieu d'implantation de la terrasse). Une vérification de la propriété du terrain est également nécessaire pour déterminer s'il s'agit d'un bien privé ou public, avec les éventuelles servitudes ou contraintes liées à cette domanialité.

L'ensemble de ces informations sont délivrées par la commune.

FICHE  
01

Pour accompagner cette étape, la fiche n°01 détaille les différents acteurs qui pourront vous accompagner dans votre projet.

## étape 2 : concertation avec les parties prenantes

Une fois ces premiers éléments analysés, un travail de concertation avec les parties prenantes est à engager. Cela comprend la prise de contact avec la mairie, les Architectes des Bâtiments de France (ABF), Voies Navigables de France (VNF) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Selon les cas, il peut être pertinent d'associer les riverains et d'autres acteurs locaux pour garantir l'acceptabilité du projet. Il est également indispensable de consulter le service de prévention incendie (SDIS) afin de vérifier si le site est compatible avec l'accueil du public (ERP).

FICHE  
14

Pour accompagner cette étape, la fiche n°14 présente les différentes autorisations et les interlocuteurs liés à la réalisation de votre projet. Ainsi vous pourrez affiner les échanges avec vos interlocuteurs.

## étape 3 : conception de la terrasse

La phase de conception de la terrasse peut alors débuter. Elle repose sur la création de plusieurs esquisses ou avant-projets. Ceux-ci doivent étudier les possibilités d'implantation (emprises à aménager), intégrer des matériaux adaptés au site, comme recommandé dans les documents techniques en vigueur, ainsi qu'un mobilier cohérent avec l'ambiance recherchée. Le projet devra veiller à respecter les perspectives visuelles, les proportions architecturales des bâtiments existants, des volumes

et du nivellement des espaces extérieurs, et la végétation environnante.

Il est fondamental d'intégrer les normes relatives à l'accessibilité, la sécurité et l'hygiène (PMR, ERP, Incendie), sans oublier celles du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) si le terrain est concerné.

FICHE  
03

Pour accompagner cette étape, la fiche n°03 propose une aide aux étapes de conception : implantation, taille, ambiance...

## étape 4 : dossier d'autorisation

Une fois le projet conçu, le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme peut être constitué. Selon la surface de la terrasse projetée, il s'agira soit d'une déclaration préalable si la surface créée est comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> (ou jusqu'à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine d'un PLU, à condition que la surface totale de plancher ou d'emprise au sol après travaux ne dépasse pas 150 m<sup>2</sup>), soit d'un permis de construire si la surface créée est supérieure à ces seuils. Ces règles sont applicables, sans distinction, que la terrasse soit de nature temporaire, saisonnière ou permanente. Le dossier comprend des plans, des coupes figurant aussi les abords de la terrasse et la silhouette des bâtiments à proximité, une insertion paysagère, des photographies, ainsi qu'une notice descriptive. Si le projet concerne un ERP (Établissement Recevant du Public), une demande complémentaire avec un formulaire spécifique est également à produire. Le dossier est à déposer en mairie, qui se charge de le transmettre aux services compétents pour instruction. Si le terrain relève du domaine public fluvial, une autorisation d'occupation est à demander auprès de Voies Navigables de France (VNF). Par ailleurs, si une enseigne est prévue dans le cadre du projet, une demande d'autorisation spécifique est à déposer obligatoirement.

FICHE  
14

Pour accompagner cette étape, la fiche n°14 détaille les pièces écrites et graphiques à réaliser pour présenter clairement son projet.

## étape 5 : instruction et obtention des autorisations

L'instruction du dossier peut durer entre un et huit mois, selon sa complexité et la nature des consultations engagées. Il est important de suivre régulièrement l'avancement de l'instruction et de répondre aux éventuelles demandes de compléments ou de modifications formulées par les autorités. Au terme de cette phase, l'autorisation prend la forme d'un arrêté préfectoral ou ministériel intégré dans l'autorisation d'urbanisme signée par le Maire.

## étape 6 : réalisation des travaux

Les travaux ne peuvent commencer qu'une fois les autorisations obtenues. Ils doivent être confiés à des artisans ou des entreprises compétentes, aptes à respecter les prescriptions définies dans le projet et dans l'arrêté d'autorisation. Un suivi rigoureux du chantier est indispensable jusqu'à la fin, où un contrôle de conformité permet de valider la bonne exécution des travaux.

Le CAUE, les syndicats et confédérations d'entreprises sont à contacter en priorité pour vous orienter vers des entreprises compétentes.

## étape 7 : exploitation et entretien

Une fois le contrôle de conformité réalisé, l'exploitation de la terrasse peut débuter. L'entretien doit être régulier, tant pour les matériaux que pour le mobilier, afin de garantir durabilité et sécurité. Il est impératif de continuer à respecter les règles d'usage fixées par la collectivité et les gestionnaires du canal tout au long de la période d'exploitation.

FICHE  
9

Pour accompagner cette étape, la fiche n°09 explore les différentes solutions de végétalisation et de clôture. Elle propose des préconisations en matière de dimensions, de matériaux et de teintes, ainsi qu'une palette végétale adaptée pour structurer l'espace ou renforcer l'ambiance choisie.

# fiche 01 - comment se faire aider ?

## 1 : les entités à contacter pour concevoir le projet

### la commune

Au préalable, prenez contact avec votre commune qui, en tant qu'interlocuteur de proximité, est en capacité de vous orienter vers les interlocuteurs adaptés.

### l' architecte et/ou le paysagiste

Pour concevoir un projet de terrasse de qualité, il est vivement conseillé de s'entourer d'un professionnel :

- Architecte ou architecte du patrimoine : apporte son expertise sur l'intégration architecturale, les volumes, les matériaux, les contraintes réglementaires.
- Paysagiste-concepteur : apporte une vision d'ensemble sur le cadre végétal, les continuités écologiques, le respect des lieux en lien avec la protection du site.

Ces professionnels peuvent également constituer le dossier technique à présenter aux instances (plans, coupes, rendus, insertion paysagère, etc.).



Pour rencontrer un paysagiste-concepteur reconnu par l'état consulter la [«liste nationale des paysagistes-concepteur»](#)

Les missions à confier aux concepteurs sont les suivantes :

- Mission de conception – Avant-projet : Élaboration de l'avant-projet, estimation globale du coût et constitution du dossier de demande d'autorisation administrative.
- Mission de conception – Projet: Développement du projet détaillé et organisation de la consultation des entreprises, après obtention de l'autorisation.
- Mission de suivi de chantier : Suivi technique et administratif de l'exécution des travaux jusqu'à la réception du chantier.



31

9, Quai Louis Pasteur - 34200 Sète  
Tél. : 04 67 22 47 13

34

24, rue Croix Baragnon - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 31 26 66

### les caue - conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Les CAUE sont des structures départementales qui proposent un accompagnement gratuit (hors mission de maîtrise d'œuvre) aux porteurs de projet :

- Rôle : conseils en amont sur l'implantation, les matériaux, l'intégration paysagère, le respect des règles d'urbanisme et patrimoniales.
- Public visé : particuliers, collectivités, professionnels.
- Avantage : premier regard professionnel sur le projet avant toute démarche administrative.
- Accès : sur rendez-vous dans leurs locaux ou lors de permanences organisées avec les collectivités locales.

Il est fortement recommandé de consulter le CAUE de votre département dès la phase de réflexion.



CAUE - Haute-Garonne  
24 rue Croix Baragnon  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05 62 73 73 62  
[contact@caue31.fr](mailto:contact@caue31.fr)



CAUE - Hérault  
19 rue Saint-Louis  
34000 Montpellier  
Tél : 04 99 13 37 00  
[contact@caue34.fr](mailto:contact@caue34.fr)



CAUE - Aude  
28 avenue Claude Bernard  
11000 Carcassonne  
tel : 04 68 11 56 20  
[contact@caue11.fr](mailto:contact@caue11.fr)



CAUE - Tarn  
188 Rue de Jarlard  
81000 Albi  
Tél : 05 63 60 16 70  
[contact@caue81.fr](mailto:contact@caue81.fr)

## 2 : les entités à contacter une fois le projet conçu

### les udap et les vnf - unités départementales de l'architecture et du patrimoine et voies navigables de france

#### UDAP

32 rue de la Dalbade

31000 Toulouse

Tél : 05 61 13 69 69

[udap.haute-garonne@culture.gouv.fr](mailto:udap.haute-garonne@culture.gouv.fr)

31

5 rue Salle l'Évêque - CS 49 020

34 967 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 02 32 00 / 04 67 02 32 36

[udap.herault@culture.gouv.fr](mailto:udap.herault@culture.gouv.fr)

34

14 rue Basse - CS40057

11890 Carcassonne

Tél : 04 68 47 26 5836

[udap.aude@culture.gouv.fr](mailto:udap.aude@culture.gouv.fr)

11

place de la Préfecture

81000 Albi

Tél : 05 63 45 60 77

[udap.tarn@culture.gouv.fr](mailto:udap.tarn@culture.gouv.fr)

81

Les UDAP sont des services de l'État (relevant du ministère de la Culture) chargés de la protection et de la valorisation du patrimoine, sous l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

- Rôle : instruction des demandes d'autorisation dans les secteurs protégés, avis sur les projets en lien avec le patrimoine (sites classés, inscrits, abords de monuments historiques...).

- Accompagnement : possibilité de rencontrer l'ABF en amont du dépôt du dossier, pour obtenir un avis sur la faisabilité ou des recommandations.

- Permanences : organisées en mairie ou dans les communautés de communes sur rendez-vous (calendrier à consulter auprès des services concernés).

Ces échanges préalables permettent de mieux orienter le projet et de faciliter l'instruction de la demande d'autorisation du projet.

Les VNF (Voies Navigables de France) peuvent également être consultés pour avis lors du développement du projet. Cette étape est essentielle car il est obligatoire d'obtenir l'autorisation des VNF lorsque le projet se situe sur le domaine public fluvial.



<https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-sud-ouest/>

Direction Territoriale Sud Ouest

2, Port-Saint-Étienne

31073 TOULOUSE

Tél : 05 61 36 24 24

Service territorial Midi (11, 34)

Avenue du Prado

34500 Béziers

Tél : 04 67 11 81 30

Service territorial Toulouse

Haute-Garonne (31)

115 bis, rue des Amidonniers

31685 Toulouse

Tél : 05 62 15 11 95

### les pôles de compétence canal

Chaque département traversé par le canal du Midi (Aude, Hérault, Haute-Garonne...) dispose d'un Pôle Canal, instance consultative locale animée par la direction départementale des territoires.

• Rôle : examen mensuel des projets situés à proximité du canal, en lien avec les différents partenaires institutionnels du pôle canal, composé des services de l'État (UDAP, DREAL Inspection des sites, DDT(M)) les VNF et le CAUE selon les départements, afin de bénéficier de

conseils pour la bonne intégration architecturale et paysagère du projet

- Objectif : assurer une cohérence d'ensemble et un haut niveau de qualité paysagère et patrimoniale des aménagements.

- Délai : les projets sont examinés une fois par mois, ce qui implique d'anticiper la demande de passage en pôle canal et de disposer de premiers éléments de conception du projet.

Un dossier clair, bien documenté et illustré facilite les échanges en pôle et les recommandations qui peuvent être formulées.

#### Pôle Canal 31

[ddt-pole-canal-midi@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-pole-canal-midi@haute-garonne.gouv.fr)

Tél : 05 67 63 23 00

31

Métro Jolimont,  
Nouvelle cité administrative,  
1, place Émile Blouin, Bâtiment D,  
31000 Toulouse  
Tél : 05 81 97 71 00

#### Pôle Canal 34

[ddtm-pole-canal-midi@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-pole-canal-midi@herault.gouv.fr)

Tél : 04 34 46 64 00

34

Impasse Joseph Barrière  
34521 Béziers Cedex  
Tél : 04 34 46 60 00

#### Pôle Canal 11

[ddtm-pole-canal-midi@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-pole-canal-midi@aude.gouv.fr)

Tél : 04 48 18 59 04

11

105 boulevard Barbès  
11000 Carcassonne  
Tél : 04 68 10 31 00

Pour un projet de

terrasse situé le long du canal du Midi, il est essentiel de s'entourer des bons interlocuteurs dès les premières étapes. Les structures comme les CAUE, les UDAP, et les Pôles Canal offrent un accompagnement précieux. La qualité du dossier et son adéquation avec les enjeux patrimoniaux, paysagers et réglementaires sont des conditions indispensables pour faire aboutir le projet dans les meilleures conditions.

## fiche 02 - connaître son site

### 1 : comprendre le lieu pour mieux y intervenir



Concevoir une terrasse et des aménagements liés au fonctionnement de celle-ci sur un site à forte valeur historique et patrimoniale ne peut se limiter à des considérations techniques ou esthétiques. Il est essentiel de comprendre le lieu dans son histoire, son usage, son identité :

- Quelles sont ses transformations au fil du temps ?
- Quel a été l'impact de l'activité humaine sur son évolution ?
- Quelle est sa valeur patrimoniale ou symbolique pour les habitants et les visiteurs ?

Cette connaissance permet d'inscrire le projet dans la continuité du lieu, en évitant les ruptures visuelles, stylistiques ou fonctionnelles.



Pour accompagner cette étape, le livret n°02 - *Typologies d'établissements liés au canal du Midi, détail Les éléments de connaissance sur l'identité du lieu.*

### 2 : où trouver les informations historiques ?

#### a. Archives départementales et municipales

- Les archives départementales conservent des fonds riches et variés: cartes anciennes, plans cadastraux, photographies, documents administratifs...
- Les archives municipales peuvent également fournir des éléments précieux sur l'histoire locale, les anciens aménagements, ou les précédents projets liés à l'espace public.
- L'accès à ces fonds est gratuit et les archivistes peuvent accompagner la recherche.

#### b. Associations locales de patrimoine

- Présentes dans de nombreuses communes, elles sont souvent détentrices de savoirs précieux sur les sites emblématiques et les spécificités culturelles locales.
- Elles peuvent fournir des témoignages, récits, documents ou photographies rarement disponibles dans les circuits institutionnels.

#### c. Voies Navigables de France (VNF)

- En tant que gestionnaire du canal du Midi, VNF dispose d'un fonds d'archives très important sur l'histoire des infrastructures, des usages du canal, et de son environnement.
- Ces documents peuvent enrichir la compréhension du site et guider les choix d'aménagement.



<https://www.vnf.fr/vnf/regions/vnf-sud-ouest/>

Direction Territoriale Sud-Ouest

2, Port-Saint-Étienne

31073 TOULOUSE

Tél : 05 61 36 24 24

Service territorial Midi (11, 34)

avenue du Prado

34500 Béziers

Tél : 04 67 11 81 30

Service territorial Toulouse Haute-Garonne (31)

115 bis, rue des Amidonniers

31685 Toulouse

Tél : 05 62 15 11 95

### 3 : une démarche sensible et ancrée dans le territoire

En prenant le temps de s'imprégner du lieu, le porteur de projet adopte une approche respectueuse et contextualisée :

- Il peut identifier des éléments à valoriser, voire à restaurer (murets anciens, alignements végétaux, mobilier historique...).
- Il conçoit un projet qui dialogue avec l'histoire, au lieu de s'imposer à elle.
- Cette démarche est souvent partagée par les instances d'instruction, car elle témoigne d'une volonté d'intégration harmonieuse.



La connaissance du site et de son évolution constitue une étape incontournable pour concevoir un projet de terrasse adapté, sensible et durable dans un contexte historique comme celui du canal du Midi. En se plongeant dans le passé du lieu, le porteur de projet peut mieux comprendre son présent et s'y inscrire avec justesse. Cette démarche renforce non seulement la qualité du projet, mais aussi son acceptabilité auprès des autorités et de la population locale.

# fiche 03 - concevoir sa terrasse

## étape 0 : pertinence du projet

Avant d'implanter un établissement de restauration plusieurs questions clés doivent être posées dès le départ :

Le site choisi est-il adapté à l'accueil de la clientèle ? Dispose-t-il d'un espace suffisant pour aménager des places de stationnement sans dénaturer l'environnement ? Est-il possible de créer des cheminements piétons sécurisés et accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ?

L'environnement immédiat permet-il l'installation d'une terrasse sans entraver la circulation actuelle ou future, notamment les accès pour les services d'urgence ?

Toute étude de marché est à compléter par une analyse précise des caractéristiques du site : accessibilité, attractivité, exposition au soleil et au vent, contraintes réglementaires et urbanistiques.

FICHE  
13

Pour accompagner cette étape, la fiche n° 13 détaille les préconisations en matière de stationnement et de réglementation PMR.

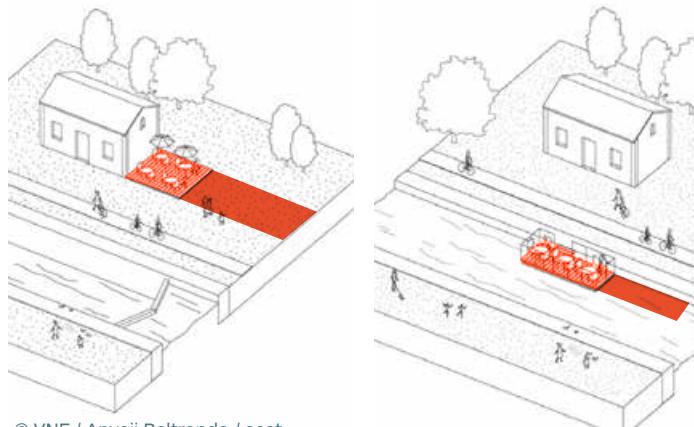
## étape 1 : définir une implantation

La première étape de la mise en place d'une terrasse consiste à en déterminer l'implantation optimale. Ce choix doit prendre en compte plusieurs facteurs : le contexte historique et la valeur patrimoniale du bâtiment accueillant l'activité, les usages, la topographie du terrain, l'orientation et les contraintes climatiques, le contexte paysager ainsi que les vues à mettre en valeur. Il est également essentiel de définir clairement l'usage prévu de la terrasse et sa saisonnalité. Ces éléments orientent le choix vers une installation réversible pour une utilisation ponctuelle, saisonnière ou permanente (pour une utilisation à l'année). Dans le cas d'une installation pérenne, la décision est à réfléchir de manière approfondie car il est souvent préférable d'installer une version temporaire la première année, afin de tester l'emplacement en conditions réelles. Cela permet d'ajuster le projet avant de s'engager dans un aménagement définitif, généralement plus coûteux.

FICHE  
04

Pour accompagner cette étape, la fiche n°04 détaille pas à pas les différentes possibilités d'implantation selon les cas de figure dans lesquels s'inscrit le projet.

## étape 2 : quelle taille pour sa terrasse ?



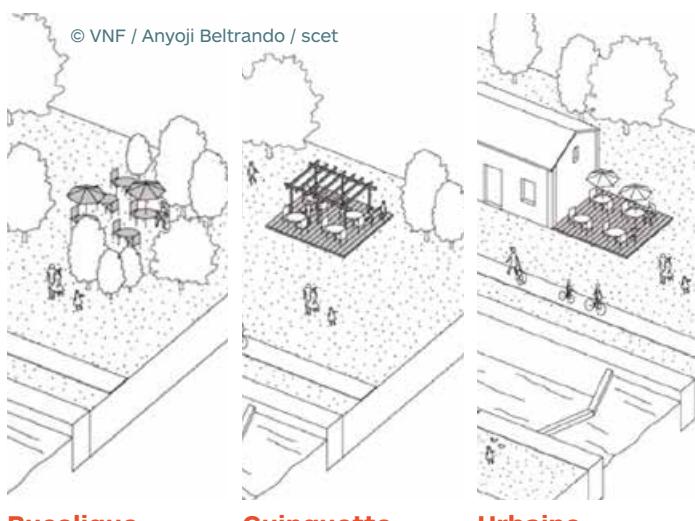
© VNF / Anyoji Beltrando / scet

## étape 3 : quelle ambiance pour sa terrasse ?

Définir une ambiance permet d'apporter une ligne directrice à l'aménagement de la terrasse et de faciliter le choix des matériaux et du mobilier. Trois ambiances ont été identifiées pour les terrasses situées en bord du canal.

FICHE  
05

Pour accompagner cette étape, la fiche n°05 propose une méthode pour évaluer au mieux l'emprise nécessaire à la terrasse.



FICHE  
05

Pour accompagner cette étape, la fiche n°05 propose un moodboard pour chaque ambiance, afin d'identifier quelles ambiances sont les mieux adaptées à chaque type de lieu.

Bucolique

Guinguette

Urbaine

## étape 4 : choisir les teintes et les matériaux

Le choix d'une ambiance permet de s'orienter vers un certain type de matériaux et de teintes, et ainsi de maintenir une harmonie dans l'aménagement de la terrasse. Une fois la palette de couleurs définie et les matériaux sélectionnés, il est recommandé de s'y tenir afin d'éviter une trop grande diversité. Limiter ses choix à deux ou trois couleurs et matériaux permet de structurer la réflexion et de faciliter les recherches auprès des fournisseurs.

**FICHE  
06**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°06 sur les teintes et matériaux offre des repères concrets pour faire des choix cohérents avec l'ambiance retenue et le contexte d'implantation.

## étape 7 : végétaliser et clôturer

Pour renforcer une ambiance, créer une atmosphère plus intime ou encore délimiter les espaces selon les usages, notamment dans un lieu très fréquenté où plusieurs flux cohabitent, il est possible de clôturer ou de végétaliser les abords de la terrasse pour en délimiter l'emprise. La végétation prévue dans le cadre du projet est à penser non pas comme un objet et une fonction en soi, mais comme une partie de la composition générale du lieu, en s'appuyant sur la végétation et le bâti existants.

Il est toutefois essentiel de bien se renseigner sur la réglementation applicable au site, en particulier en zone inondable, où la plantation d'arbres ou la pose de clôture peuvent être soumises à restrictions.

**FICHE  
09**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°09 explore les différentes solutions de végétalisation et de clôture.

## étape 5 : choisir son mobilier

La réalisation d'un moodboard permet de rechercher des inspirations de mobilier en lien avec l'ambiance choisie et la palette de couleurs définie précédemment. Une fois le style de mobilier identifié, il convient de se tourner vers des fournisseurs proposant des références adaptées.

La réflexion sur les matériaux porte sur le mobilier de restaurant, les structures d'ombrage ainsi que sur le revêtement de sol, d'un point de vue esthétique, mais aussi en termes de compatibilité avec un accueil PMR.

**FICHE  
07**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°07 propose des repères pour identifier le style de mobilier le plus adapté à l'ambiance choisie.

## étape 6 : quel ombrage?

En fonction de l'orientation de la terrasse et de la présence ou non de végétation existante offrant un ombrage naturel, la terrasse sera plus ou moins exposée au soleil. L'ombrage procuré par des éléments existants (bâti et végétation) est à privilégier dès la conception de l'implantation de la terrasse.

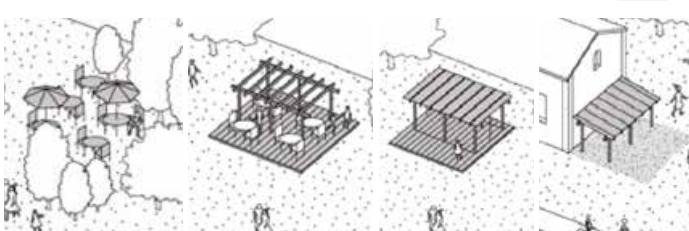
Dans le cas contraire le choix d'un dispositif d'ombrage constitue donc l'une des dernières étapes essentielles pour garantir un usage confortable de la terrasse.

Pour orienter ce choix vers la solution la plus adaptée au site, il convient de prendre en compte plusieurs contraintes :

La résistance au vent, l'emprise au sol nécessaire pour l'ancrage (pieds ou bases volumineuses), ainsi que la réversibilité du système d'ombrage.

**FICHE  
08**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°08 présente les principales solutions d'ombrage adaptées aux configurations de terrasse en espace public.



© VNF / Anyoji Beltrando / scet  
DREAL OCCITANIE - CANAL DU MIDI

## étape 8 : éclairage et enseigne pour sa terrasse

L'éclairage de la terrasse constitue une étape optionnelle, à envisager en fonction de l'usage prévu et de l'ambiance lumineuse existante. En l'absence d'éclairage public ou pour créer une ambiance particulière, un éclairage adapté peut sublimer l'aménagement tout en améliorant le confort d'utilisation en soirée. En ce qui concerne les enseignes, elles représentent un élément de communication essentiel pour les restaurateurs. À ce titre, celles envisagées sur les façades font l'objet d'autorisations spécifiques auprès de la commune et des services instructeurs.

**FICHE  
10**

**FICHE  
11**

Pour accompagner cette étape, les fiches n°10 et 11 présentent les différents types d'éclairage et d'enseignes adaptés aux abords du canal du Midi..

## étape 9 : dessiner et projeter son projet

Afin de pouvoir concevoir son aménagement et communiquer efficacement avec les différentes instances, il est essentiel de poser ses idées sur papier.

La réalisation d'un plan à l'échelle, même sommaire, permet de visualiser la terrasse, d'y spatialiser les éléments de mobilier dans le périmètre identifié et de faciliter la quantification des matériaux : nombre et dimensions des tables, nombre de chaises, bancs ou fauteuils, dispositifs d'ombrage (dimensions des voiles, emprise des parasols), clôture (linéaire de clôture ou surface végétalisée en m<sup>2</sup>). Le contexte doit également figurer sur les plans afin d'apprécier l'intégration du projet.

Pour mieux se projeter, il est également possible de matérialiser sur place l'emprise de la terrasse de manière simple : traçage au sol à l'aide d'une bombe de marquage, pose de piquets, ficelles ou repères temporaires. Cet exercice in situ est un excellent moyen de prendre pleinement conscience de l'espace disponible, du contexte paysager (végétation, ensoleillement, vent, covisibilité, vues) et d'affiner son aménagement.

**FICHE  
14**

Pour accompagner cette étape, la fiche n°14 détaille les pièces écrites et graphiques à réaliser pour présenter clairement son projet.

## fiche 04 - implanter sa terrasse

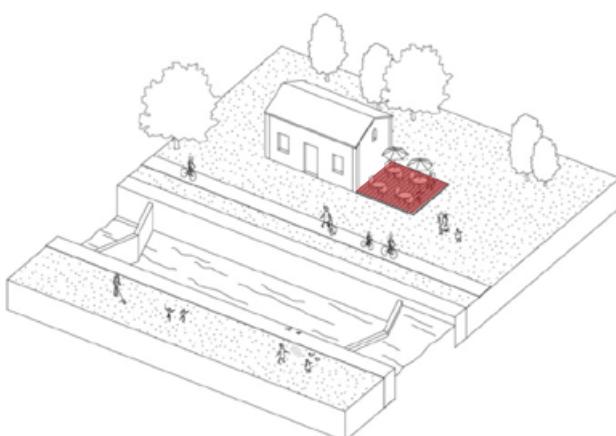
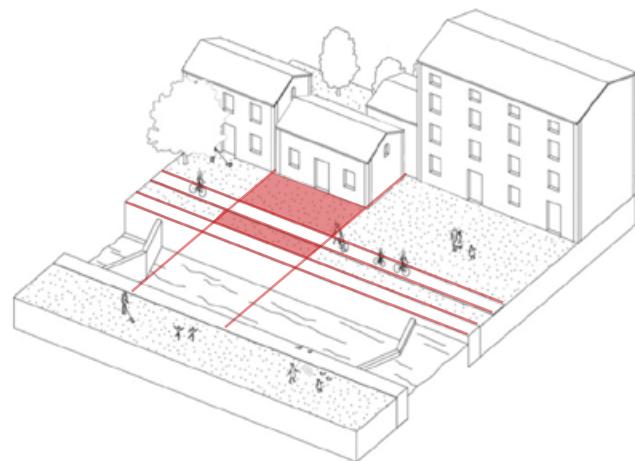
### 1 : principe général : s'inscrire en cohérence avec le bâti existant

L'aménagement d'une terrasse en bordure du canal du Midi doit respecter les valeurs patrimoniales et paysagères du site classé et du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela implique de concevoir un projet discret, réversible et bien intégré.

### 2 : implantation en milieu urbain

Dans les secteurs urbains ou villages bâties en bordure immédiate du canal :

- La terrasse s'implante strictement au droit du bâti auquel elle se rattache.
- Elle n'empieche pas sur l'espace public ou les circulations piétonnes ou cyclables si ces dernières longent le canal.
- L'aménagement tient compte de la lecture architecturale des façades, et évite tout masquage ou surcharge visuelle.
- Une attention particulière est portée au mobilier (parasols, garde-corps, revêtements, etc.), qui doit rester sobre et démontable.



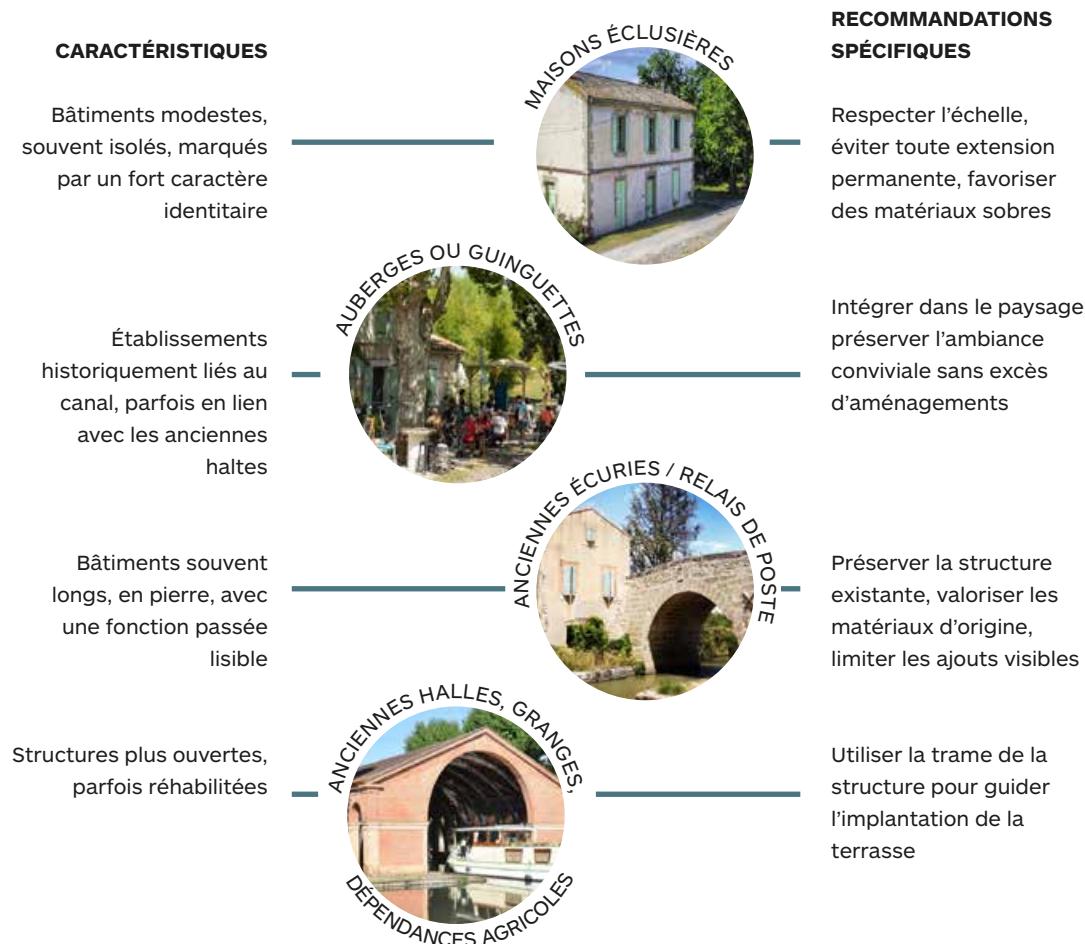
### 3 : implantation en milieu rural

Dans les secteurs plus isolés, hors tissus urbains :

- L'implantation répond à des contraintes techniques spécifiques:
  - o Respect des chemins de halage, souvent affectés à la circulation douce (marche, vélo, gestion du canal).
  - o Préservation des berges et talus, souvent sensibles au piétinement ou fragiles.
  - o Accessibilité pour les services d'entretien du canal ou de secours.
- La terrasse ne doit en aucun cas gêner la circulation ou compromettre la sécurité des usagers. Il est donc préférable qu'elle soit en continuité du bâti existant

## 4 : nota selon les typologies d'établissements

La connaissance du site constitue une étape incontournable, car le canal du Midi est entouré d'un patrimoine architectural riche et souvent remarquable. Chaque typologie d'établissement appelle une approche spécifique et adaptée :



Le descriptif par type de bâtiment n'a pas vocation à être limitatif. Il permet d'illustrer certaines situations particulières, mais les recommandations formulées sont applicables à l'ensemble du bâti. Cette approche permet d'adapter les principes aux contextes spécifiques tout en assurant leur portée générale à l'échelle du site.

Il est recommandé de traiter de manière globale les enjeux liés à la végétation existante et aux accès des bâtiments limitrophes. La végétation offre des atouts paysagers et écologiques, mais peut aussi imposer des contraintes techniques à intégrer à l'échelle du site. De même, les accès aux bâtiments (voitures, garages, seuils) sont à prendre en compte de façon cohérente pour garantir la continuité des usages.

Le port de Trèbes est un exemple réussi d'implantation de terrasses le long du canal du Midi en espace urbain.



L'implantation d'une terrasse le long du canal du Midi exige une lecture fine du site, du bâti existant et de son environnement immédiat. Il est essentiel de respecter les usages historiques du lieu, de ne pas entraver les cheminements, et de proposer un aménagement sobre et réversible. La qualité du projet passe par une adaptation au contexte bâti, qu'il soit urbain, rural ou patrimonial, et par une concertation avec les autorités compétentes (DREAL, ABF, VNF, collectivités).

## fiche 05 - quelle ambiance pour sa terrasse ?

### une terrasse bucolique

L'ambiance bucolique évoque un charme simple et champêtre, une atmosphère apaisante qui invite à la détente et à la convivialité. Inspirée par la nature, cette ambiance se traduit par une harmonie entre les éléments décoratifs et le cadre environnant, donnant l'impression d'un petit havre de paix en plein air.

Voici un moodboard des éléments à considérer pour tendre vers une ambiance de terrasse bucolique :



### une terrasse guinguette

L'ambiance guinguette évoque les bords de Seine ou de Marne d'antan, les bals populaires, la musique, les rires et la joie de vivre. C'est une atmosphère rétro, chaleureuse et décontractée, qui invite à la fête et à la gourmandise dans un cadre simple mais plein de charme.

Voici un moodboard des éléments à considérer pour tendre vers une ambiance de terrasse guinguette :



## suite guinguette



TERRASSE BOIS



POTS EN ZINC, BACS EN BOIS, CAISSES ANCIENNES



PRAIRIE, TABLES PIQUE-NIQUE



TONELLES ET PERGOLAS LÉGÈRES

GUIRLANDES GUINGUETTE

## une terrasse urbaine

L'ambiance urbaine se retrouve dans les sites portuaires et quais de bord de canal, et dans les grandes villes : élégante et animée, l'ambiance «urbaine» s'inspire de l'art de vivre, entre effervescence citadine et douceur fluviale. S'y retrouvent les codes du bistrot classique, enrichis d'une touche de poésie urbaine inspirée des berges de la Seine, avec leurs sols minéraux soignés et leurs bateaux.

Voici un moodboard des éléments à considérer pour tendre vers une ambiance de terrasse urbaine :

APPLIQUES MURALES À GLOBE, LAMPADAIRES RÉTRO



PIERRES DE TAILLE ET PAVÉS VIEILLIS, BÉTON (TON BEIGE CLAIR OU GRIS PERLE)

CHAISES EN ROTIN TRESSÉ



TABLES BISTROT

PARASOLS EN TOILE ÉCRUE OU RAYÉE



FICHE 08

FICHE 09

FICHE 06

FICHE 07

FICHE 10

FICHE 11

Les fiches n°06 à 11 présentent les recommandations liées au choix des teintes, des matériaux, du mobilier, des dispositifs d'ombrage, de l'éclairage et des enseignes.



## fiche 06 - teintes et matériaux

### quelles teintes et quels matériaux pour une terrasse au bord du canal du Midi ?

Le choix des teintes et des matériaux pour une terrasse ne peut être dissocié du contexte dans lequel elle s'inscrit : tissu urbain ou rural, environnement végétal, matériaux du bâti.

Il ne s'agit pas d'appliquer un style standardisé, mais bien de composer avec les lieux, leur histoire et leurs usages, dans un esprit de continuité paysagère et architecturale.

Les bords du canal du Midi offrent un cadre singulier, chargé de mémoire, où se côtoient maisons éclusières, moulins, maisons cantonières, hangars portuaires, agricoles et ouvrages hydrauliques. Cette architecture, à la fois sobre et fonctionnelle, impose une lecture fine du site et une attention particulière à son identité patrimoniale.

Dans ce contexte, l'aménagement d'une terrasse de restaurant ne peut être pensé comme un simple espace extérieur. Il nécessite de s'ancrer dans le paysage, de dialoguer avec les bâtiments existants, et de respecter la mémoire fluviale du canal. Le choix des teintes joue un rôle central car il influence la perception de l'ambiance. Aussi nécessite-t-il d'être lié à la matière, au mobilier et au caractère du lieu..

Une terrasse réussie s'insère avec justesse, sans pastiche ni rupture brutale, en valorisant ce qui fait la richesse discrète des abords du canal : une patine authentique, des tons sobres et naturels, une harmonie d'ensemble, toujours au service de l'usage et du paysage.

### teintes et matériaux pour une ambiance bucolique

**Les teintes** s'inspirent de la nature environnante, mais peuvent aussi être nuancées selon les séquences paysagères rencontrées. Ainsi, la palette peut s'adapter aux spécificités locales – qu'il s'agisse des terres douces du Lauragais ou des reliefs plus contrastés de la Montagne Noire.

Dans les zones de plaine, des tons pastel et terreux – verts tendres, ocres doux, beiges sableux – créent une ambiance apaisante, en harmonie avec les paysages agricoles et ouverts. Le vert sauge, le bleu ciel ou le blanc cassé évoquent la douceur caractéristique du Lauragais.

À l'approche de la Montagne Noire, la palette peut s'intensifier subtilement pour dialoguer avec la minéralité et les contrastes plus marqués : gris pierre, bruns profonds, verts plus soutenus. Les éléments de structure conservent des teintes sobres (beiges, gris doux, tons terre), tout en s'adaptant aux matériaux locaux. Quelques touches plus vives – comme le jaune tournesol ou le rouge coquelicot – peuvent être intégrées avec parcimonie pour faire écho à la flore spontanée et rythmer les séquences paysagères.

**Les matériaux** sont choisis pour leur texture vivante et leur capacité à vieillir harmonieusement : bois brut ou huilé, terre cuite, brique, pierre locale, métal à effet rouillé de type acier Corten. Les finitions sont mates ou patinées, jamais brillantes ni plastifiées.

#### Matériaux pour le revêtement au sol

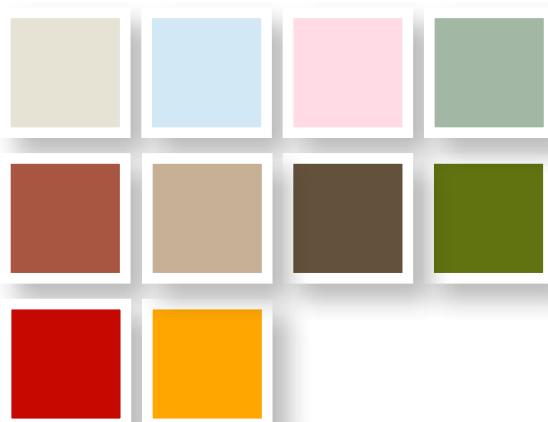
Le bois brut ou vieilli (lames ou caillebotis) est idéal, apportant chaleur et naturel.

Le gravier ou les dalles en pierres naturelles, évoquent les allées de jardins rustiques.

Le sable stabilisé ou la mise en valeur du gazon (mélange terre-pierre ou pavés de brique enherbés) sont également des options pertinentes. Les pavés ou dalles béton ainsi que les dalles alvéolées sont à exclure. Certaines dalles béton du marché fabriquées à partir de poudre de pierre calcaire peuvent être envisagées. Le sol naturel est à privilégier pour ce type d'ambiance.

#### Matériaux pour le mobilier

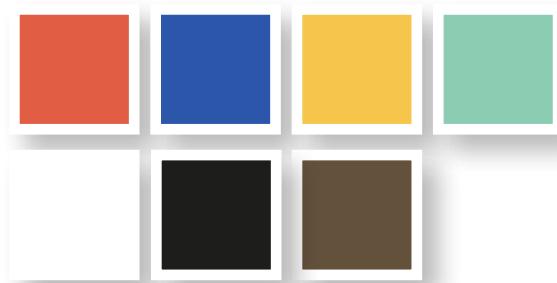
Des matériaux comme le bois clair, l'osier ou le métal peint dans des teintes naturelles sont à privilégier : le mobilier doit accompagner le vivant, et non le dominer. Tables et chaises en fer forgé patiné ou en bois massif s'intègrent avec sobriété et élégance.



# teintes et matériaux pour une ambiance guinguette

L'ambiance guinguette évoque la convivialité des bords d'eau, les bals populaires, les guirlandes suspendues et les pique-niques d'autrefois. Elle s'inspire d'un imaginaire festif, léger et accessible, tout en respectant le cadre patrimonial du canal du Midi.

**Les teintes** dominantes sont affirmées mais utilisées avec parcimonie : rouge vermillon, bleu canal, jaune paille, vert d'eau ou encore bleu roi. Ces couleurs s'appliquent par touches sur les éléments mobiles – mobilier, parasols, guirlandes, coussins – et jamais en aplats massifs, afin de préserver l'équilibre visuel et l'harmonie avec le paysage.



**Les matériaux** méritent de rester simples, robustes et chaleureux. Sont à privilégier :

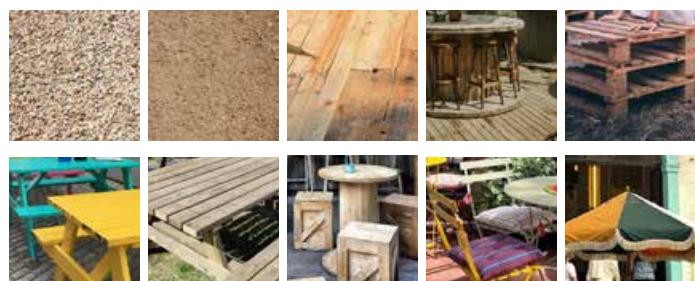
Le bois peint, aux finitions mates ou légèrement patinées,  
Le métal, souvent thermolaqué dans des teintes naturelles ou colorées,  
La toile de coton ou de lin, notamment pour l'ombrage.

## Matériaux pour le revêtement au sol

Dans un contexte urbain, le sol existant est à privilégier.

## Matériaux pour le mobilier

Des tables et chaises pliantes en métal peint, des banquettes et table de pique-nique en bois sont à privilégier pour ce type d'ambiance.



# teintes et matériaux pour une ambiance urbaine

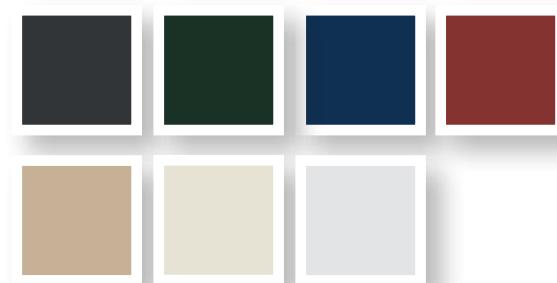
L'ambiance urbaine s'inspire des terrasses de bistrot urbain, avec leurs codes élégants et intemporels, tout en intégrant la sobriété fonctionnelle du patrimoine fluvial du canal du Midi. Elle vise un équilibre entre raffinement discret et lisibilité architecturale, en cohérence avec les bâtiments portuaires, les maisons cantonnières ou les anciens moulins environnants.

**Les teintes** s'articulent autour de tons sobres et profonds, avec des accents plus affirmés pour rythmer l'espace :

Teintes dominantes : noir graphite, gris anthracite, vert foncé, bordeaux profond, bleu nuit.

En complément : beige pierre, blanc cassé, gris clair, pour équilibrer les contrastes.

Ces teintes peuvent s'exprimer sur les piétements de mobilier, les structures d'ombrage, les menuiseries, ou en liseré discret sur des tissus d'assise ou de protection (stores, toiles tendues).



**Les matériaux** recommandés sont à la fois solides, durables et esthétiques.

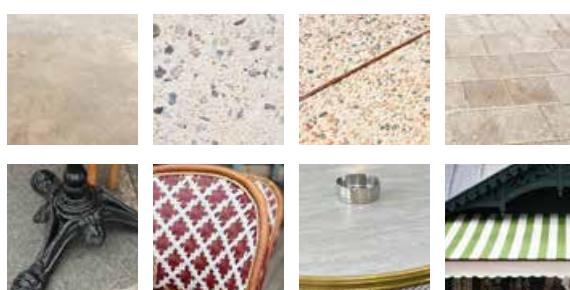
## Matériaux pour le revêtement au sol

Dans un contexte urbain, le sol existant est à privilégier.

## Matériaux pour le mobilier

Marbre blanc ou noir avec pied en fonte.  
Chaises en rotin tressé Métal peint ou brut patiné (acier, fonte, aluminium thermolaqué),  
Bois sombre ou huilé (chêne, acacia, frêne) pour les plateaux ou l'habillage de mobilier,  
Toiles épaisse et tissus tissés pour stores et coussins, dans des finitions mates, rayées ou unies.

L'ambiance évoque une urbanité élégante, sans ostentation. Les matériaux trop rustiques (bois brut non traité, pierre irrégulière) ou au contraire trop contemporains (résines brillantes, mobilier monobloc plastique) sont à éviter.



FICHE  
**07**

FICHE  
**08**

Pour poursuivre le choix du mobilier et de l'ombrage en fonction des préconisations de teintes et de matériaux identifiés, les fiches n°07 et 08 détaillent ces éléments.

# fiche 07 - meubler sa terrasse

## comment meubler une terrasse de restaurant en bord du canal du Midi

Aménager une terrasse en bord du canal du Midi représente une belle opportunité pour valoriser son activité dans un cadre patrimonial unique. Cependant, une approche cohérente et respectueuse du site, avec des ambiances recommandées est fondamentale. Il est également essentiel de s'orienter vers du mobilier de restauration adapté à son activité. Pour répondre aux besoins sur la nature de l'activité (type de restauration) et sur la quantification du service, il convient de se poser les questions

### 1. les tables à manger



Le choix entre les tables de deux personnes et les tables plus grandes dans un restaurant joue un rôle essentiel dans l'organisation de l'espace, l'accueil des clients et la rentabilité générale de l'établissement.

Les tables de deux offrent une grande flexibilité puisqu'elles peuvent être facilement assemblées pour composer des configurations plus larges ce qui permet une adaptation rapide en fonction des réservations ou de l'affluence du moment. Elles répondent également aux habitudes de consommation actuelles où de nombreux clients viennent en couple, entre collègues ou amis. Elles permettent de mieux occuper les petits espaces et garantissent un bon taux de rotation ce qui est bénéfique pour l'activité quotidienne.

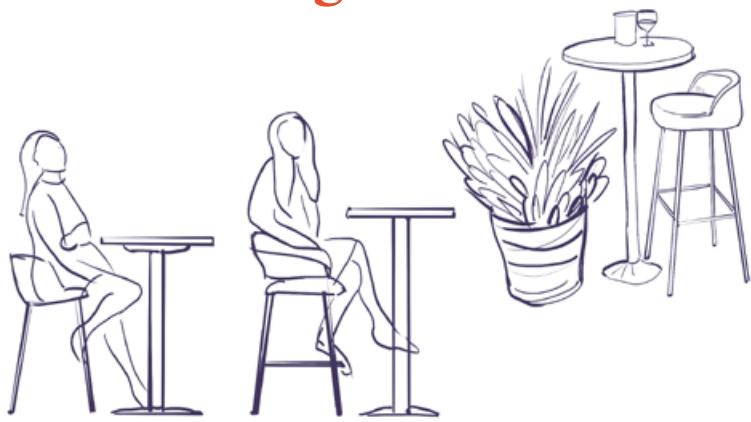
Les grandes tables sont indispensables pour accueillir des groupes, des familles ou des réunions conviviales. Elles favorisent une ambiance chaleureuse et permettent souvent une consommation plus élevée grâce au caractère festif du repas. Elles facilitent aussi le service car elles sont moins nombreuses : elles réduisent les allers-retours du personnel et permettent un service groupé plus efficace.

L'idéal pour un restaurant est de proposer un équilibre entre ces deux types de tables. Une majorité de tables de deux combinée avec des tables de quatre ou six permet de s'adapter à une grande diversité de clientèle. Pour ce faire, il convient de respecter le rapport suivant : 40 à 50 % de table de 2, 30 à 40 % de table de 4 et enfin 10 à 20 % de grande tables.

suivantes: quelle est la surface disponible, pour quelle capacité d'accueil, quel usage pour quel mobilier ?

Chaque mobilier de restauration répond à un usage spécifique ce qui sous-entend de connaître son budget pour adapter le choix du mobilier, sans tomber dans une version approximative de l'effet recherché.

### 2. les mange-debout



Les mange-debout représentent une solution efficace et polyvalente pour l'aménagement des terrasses ou espaces de restauration.

Grâce à leur format compact, ils permettent d'optimiser l'espace, notamment sur les petites surfaces, dans les zones de passage ou les coins difficilement exploitables.

Leur configuration favorise un renouvellement plus rapide des clients, car la posture debout ou semi-assise encourage des pauses plus courtes, idéales pour un café, un apéritif ou une consommation sur le pouce.

En plus de cette efficacité, les mange-debout créent une ambiance conviviale et décontractée qui attire une clientèle jeune ou professionnelle, tout en animant les terrasses avec des échanges debout en groupe.

Sur le plan visuel, ils permettent d'introduire des variations de hauteur dans l'aménagement, renforçant l'identité du lieu et distinguant des espaces spécifiques comme le coin bar ou le snack. Leur légèreté et leur modularité offrent une grande souplesse d'usage selon les heures ou la fréquentation, certains modèles étant même pliables ou empilables pour faciliter le rangement.

Enfin, ils répondent parfaitement aux usages actuels de la restauration : consommation rapide, informalité, flexibilité.

Ils sont adaptés pour des typologies de type cafés, brasseries urbaines et food courts), où ils contribuent à créer des zones dynamiques et fonctionnelles.

## 3. les tables et chaises basses



Installer un salon de jardin avec chaises basses et tables basses sur une terrasse permet de créer un espace de détente distinct, propice à la relaxation et à la consommation informelle. Ce type d'aménagement favorise une ambiance conviviale, décontractée et accueillante, particulièrement appréciée pour les moments d'attente, les apéritifs prolongés ou les consommations en fin de journée. Il attire une clientèle à la recherche d'un lieu confortable pour discuter, prendre un verre ou partager des tapas dans une posture plus détendue que celle d'un repas classique.

Visuellement, les assises basses structurent l'espace de manière originale, apportant du rythme et une variété de volumes à la terrasse. Elles participent à créer une zone lounge identifiable qui enrichit l'expérience client et renforce l'identité du lieu, notamment dans les établissements à ambiance guinguette, champêtre ou bistrot chic. Elles permettent également de laisser perceptible le bâti patrimonial à proximité.

## choisir un fournisseur \*

### POUR UNE AMBIANCE CHAMPÊTRE

- **Haut de gamme :** **Sika Design** propose des assises en rotin au charme artisanal, idéales pour un esprit jardin champêtre.

**Fermob**, les collections **Montmartre** et **1900** s'intègrent parfaitement dans un décor bucolique avec une touche contemporaine et un large de choix de couleur.

- **Milieu de gamme :** **Fer et Pierre** et **L'Art et la Manière** offrent du mobilier au style authentique, associant bois et métal pour créer une ambiance champêtre chaleureuse.

**Sokoa** et **Enea** proposent du mobilier professionnel robuste, à la croisée du confort et de l'esthétique.

- **Entrée de gamme :** **Sweeek** mise sur l'accessibilité avec des ensembles conviviaux d'inspiration rustique.

### POUR UNE AMBIANCE GUINGUETTE

- **Haut de gamme :** **Fermob** et **Tolix** sont des incontournables : couleurs vives, design iconique, qualité durable.

## 4. les tables de pique-nique



Installer des tables de pique-nique sur une terrasse permet de créer une ambiance décontractée et chaleureuse, qui évoque les repas partagés en plein air. Ces tables, souvent en bois ou en matériaux robustes, sont idéales pour accueillir des groupes, des familles ou des clients souhaitant partager un moment convivial dans un cadre informel. Leur format intégré, avec bancs fixés, favorise une assise collective et simplifie la gestion du mobilier tout en maximisant la capacité d'accueil.

Elles s'intègrent parfaitement dans des ambiances champêtres ou guinguette, notamment en bord de canal, dans des jardins ou des espaces naturels. Visuellement, elles apportent une touche rustique ou authentique et renforcent l'identité du lieu. Sur le plan pratique, les tables de pique-nique sont robustes, faciles à entretenir et bien adaptées à un usage extérieur intensif.

Elles conviennent parfaitement aux établissements à l'esprit familial, et aux restaurants de plein air type guinguettes.

- **Milieu de gamme :** **Mobeventpro** et **EquipementPro** proposent du mobilier fonctionnel et design, adapté aux grands volumes. **Oviala** offre un bon compromis entre design rétro et budget modéré.

- **Entrée de gamme :** **Sweeek** permet de créer une ambiance guinguette accessible, avec du mobilier coloré et léger, facile à déplacer et à entretenir.

### POUR UNE AMBIANCE URBAINE BISTROT

- **Haut de gamme :** **Maison Gatti** et **Maison Drucker** sont les références du mobilier bistrot parisien traditionnel. Fabriqués à la main, leurs modèles en rotin tressé incarnent l'élégance à la française. **Sika Design** propose également une gamme bistro.

- **Milieu de gamme :** **Prozon** et **Bistromania** proposent du mobilier en rotin synthétique de qualité, reprenant fidèlement les codes esthétiques du bistrot parisien tout en étant plus accessibles.

- **Entrée de gamme :** **Richard Diffusion** et **Oviala** offrent des modèles simples et fonctionnels.

\* Cette liste de fournisseurs est fournie à titre d'exemple et n'a pas de caractère exhaustif ou obligatoire.

# fiche 08 - ombrager sa terrasse

## comment ombrager une terrasse de restaurant en bord du canal du Midi

L'ombrage d'une terrasse est un élément stratégique pour le confort des clients, mais aussi pour l'identité visuelle du restaurant.

Il participe à l'ambiance générale du lieu et valorise l'intégration du restaurant dans son environnement.

Dans le contexte du canal du Midi, l'aménagement d'un système d'ombrage est à soigner pour une solution discrète et réversible. La solution choisie doit être amovible afin de préserver les vues sur le paysage fluvial ainsi que sur l'architecture du bâtiment qui accueille la terrasse.

### 1. les parasols



#### LES PARASOLS: UNE SOLUTION D'OMBRAGE SIMPLE ET ADAPTABLE

Les parasols sur pied sont faciles à déplacer et parfaits pour les petites terrasses. Leur pied en bois et leur toile de coton ou acrylique apportent une touche chaleureuse, idéale pour une ambiance bucolique ou guinguette.

Les parasols avec ancrage au sol, plus robustes, sont adaptés aux zones exposées au vent. Leur armature en aluminium ou acier traité et leur toile acrylique ou polyester offrent une bonne tenue dans le temps. Ils conviennent à une ambiance urbaine ou en bord de quai.

Le toileage est uni ou à rayures. Les teintes claires et pastel sont à privilégier. Éviter tout de même le blanc. Aucune inscription, logo ou marque n'y figure.

Il ne s'agit pas de créer une extension permanente, mais bien une mise en place saisonnière, destinée à répondre aux besoins de protection solaire pendant les périodes de forte exposition, ainsi que de protection aux intempéries (vent, pluie), sans altérer le site.

Différentes options d'ombrage sont possibles selon la configuration des lieux.

Lors de la phase esquisse, l'emplacement de la terrasse est à optimiser par rapport aux facteurs vent et ombrage naturel.

Il est également possible de prévoir la plantation d'arbres pour permettre un ombrage naturel.

### 2. les toiles d'ombrage



#### VOILES D'OMBRAGE : LÉGÈRETÉ ET AMBIANCE NATURELLE

Les voiles d'ombrage, de forme triangulaire ou rectangulaire, s'adaptent à la surface à couvrir et à l'ambiance recherchée. Fixées sur des murs où des mâts haubanés, elles doivent être bien tendues pour résister au vent.

En jute naturelle ou en fibre de coco, elles créent une ombre douce et texturée, parfaite pour une ambiance guinguette ou bucolique. En toile acrylique ou polyester, elles offrent une bonne tenue dans le temps et un choix de couleurs variées.

Les mâts de maintien peuvent être en acier, en respectant la colorimétrie de l'ambiance choisie, ou en bois pour un aspect plus naturel.

Les voiles d'ombrage font référence à la navigation et limitent l'impact visuel sur les façades bâties.

## 3. les pergolas



## 4. les stores bannes



### PERGOLAS: STRUCTURE D'OMBRAGE ÉLÉGANTE ET FONCTIONNELLE

Les pergolas offrent une solution esthétique et durable pour ombrager une terrasse.

Autoportées, elles conviennent aux grands espaces en créant une véritable pièce extérieure.

Adossées à une façade, elles s'intègrent discrètement à l'architecture existante.

Les pergolas démontables sont à privilégier pour les restaurants saisonniers. Pour les restaurants ouverts toute l'année, une pergola permanente est envisageable. Le choix de la façade de maintien est alors important. Il convient de privilégier les pignons afin de conserver une grande lisibilité de la façade principale, notamment pour les restaurants installés dans des maisons éclusières ou d'anciens moulins.

Les pergolas peuvent être couvertes d'une toile rétractable ou être végétalisées pour un ombrage naturel et évolutif. Les matériaux à privilégier sont le bois ou l'acier, dans le respect des teintes présentées dans la fiche 06.

### STORE MURAL: OMBRAGE DISCRET ET EFFICACE

Le store mural (banne) se fixe directement sur la façade et convient parfaitement aux terrasses longues en bordure de bâtiment. Avec sa toile acrylique et sa structure en aluminium thermolaqué, il offre un ombrage sobre et urbain, discret mais fonctionnel.

Les systèmes de déploiement sont variés, permettant de s'adapter à l'orientation de la façade en fonction du soleil : plutôt plongeant pour les façades les plus exposées, ou horizontal pour les façades avec une forte circulation ou moins exposées.

Le choix de la toile, rayée ou unie, acidulée ou sobre, répond à l'ambiance souhaitée.

Le lambrequin, qui est l'élément le plus visible lorsque le store est fermé, doit répondre à une certaine exigence esthétique et fonctionner comme une enseigne.

Droit ou à vagues, simple ou à franges, il peut comporter le nom du restaurant.

**FICHE  
06**

Le choix des teintes et matériaux pour l'ombrage doit être en accord avec les autres éléments de la terrasse (cf. fiche n°6, choix et teinte des matériaux) en fonction de l'ambiance recherchée.

# fiche 09 - végétaliser et clôturer

## délimiter l'espace de sa terrasse : végétaliser ou clôturer

Clôturer et végétaliser une terrasse de restaurant en bord du canal du Midi demande un équilibre subtil entre confort, esthétique, respect du paysage environnant et aspect fonctionnel et pratique.

Non obligatoires, les clôtures et dispositifs de végétalisation peuvent grandement contribuer à la qualité d'aménagement d'une terrasse. Ils participent à créer une ambiance chaleureuse, à offrir une certaine intimité aux clients, et peuvent également répondre à des enjeux pratiques tels que la délimitation des flux ou la sécurisation des abords, notamment en zone urbaine à proximité d'une circulation automobile ou cycle.

Ces éléments permettent de structurer l'espace sans nécessairement le cloisonner, en proposant des limites visuelles douces, esthétiques et fonctionnelles. Le choix d'une clôture, qu'elle soit légère ou plus pérenne, s'intègre avec sobriété dans le site, en tenant compte des vues depuis les tables et des vues sur le bâtiment et vers le canal.

La végétalisation, qu'elle prenne la forme de plantes grimpantes, de haies basses ou de jardinières mobiles, vient renforcer cette structuration de manière vivante et naturelle, en apportant fraîcheur, ombre, apaisement et intimité.

### 1. les clôtures pérennes



### 2. les clôtures amovibles



Avant toute implantation de clôture pérenne, il convient de s'assurer des règles d'urbanisme en vigueur, car elles peuvent conditionner leur typologie et leurs dimensions. La question de l'implantation éventuelle de la terrasse en zone inondable, ainsi que les règles associées, sont également à vérifier en amont.

Les clôtures doivent respecter une certaine perméabilité visuelle; les clôtures pleines sont à éviter. La hauteur des clôtures se situe entre 0,60 m et 1 m afin de limiter l'effet de cloisonnement.

Les clôtures sont de préférence en bois de type classe 3 ou 4 : pin, robinier, épicéa, châtaignier ou noisetier. Pour des clôtures moins rustiques, du chêne peut être utilisé. Les bois exotiques sont à éviter.

Les clôtures en acier avec treillage sont autorisées, accompagnées d'une haie basse ou utilisées comme support pour des plantes grimpantes.

L'utilisation de cordage reliant des poteaux permet également de proposer un système de clôture sobre et discret.

Les clôtures amovibles autoportées reprennent en tous points les préconisations des clôtures permanentes, notamment en termes de hauteur et de perméabilité. Ces clôtures sont à privilégier dans le cas de terrasses estivales mises en place sur l'espace public de façon temporaire. Elles permettent une grande flexibilité dans le découpage de l'espace.

Plusieurs astuces permettent de transformer une clôture classique en une clôture déplaçable, comme par exemple la mise en place de pieds fixés à l'embase du panneau de clôture, ou l'utilisation de poteaux autoportés permettant la fixation d'une clôture souple ou rigide.

Les clôtures de type cordage ou ganivelle sont également une bonne option temporaire, facile à mettre en œuvre. L'empilement de matériaux bruts, comme des rondins de bois, peut aussi constituer une solution temporaire de clôture, tout en rappelant le stockage de marchandises sur les anciens quais de chargement (cf. livret 1 — benchmark Copenhague).

Enfin, pour des terrasses situées dans des espaces engazonnés, il est possible d'utiliser des clôtures en acier à planter directement dans le sol, et retirables sans laisser de trace. Toute clôture en béton ou en plastique est exclue, de même que les clôtures grillagées occultées à l'aide de lattes en plastique ou en bambou.

## 3. les plantations en pleine terre

Au même titre que l'installation d'une clôture pérenne, la plantation en pleine terre peut être soumise à des règles spécifiques, notamment dans les zones inondables. Il est donc essentiel de consulter les documents d'urbanisme en vigueur, ainsi que le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), afin de connaître les éventuelles restrictions ou obligations.

Quel que soit le contexte, urbain ou rural, la question de la plantation en pleine terre, ou autre aménagement de type création de fosses de plantation ou modification de la chaussée doit être posée dès la conception du projet. Sur l'espace public, elle nécessite des discussions en amont avec les services municipaux afin de vérifier la faisabilité du projet avec les usages sur le domaine public.

La plantation en pleine terre est généralement assez simple à mettre en œuvre, tant sur le plan administratif que technique (autorisation toujours nécessaire au titre du site classé).

## 4. les plantations en jardinière

Dans les sites où la plantation en pleine terre n'est pas possible, ce qui est le cas en milieu urbain, l'option de la jardinière reste un choix judicieux pour apporter de l'ombrage et de la fraîcheur, mais aussi pour contribuer à une ambiance agréable ou encore clôturer élégamment la terrasse.

L'avantage de la mise en place de jardinières réside dans le caractère modulable et réversible de l'aménagement.

La plantation en pot nécessite peu d'entretien, mais demande un arrosage régulier. Il est donc fortement recommandé de choisir des essences adaptées à la plantation en pot et peu gourmandes en eau.

Pour un effet de masse végétale, deux solutions sont possibles : la mise en place d'une grande jardinière ou bien le regroupement de plusieurs pots côte à côte. Dans ce dernier cas, il est pertinent de jouer avec les hauteurs et les tailles des pots pour donner du volume au « massif ».

Pour une terrasse saisonnière, ou dans le cas d'un site situé en zone inondable, les pots doivent être déplaçables et stockables. Les jardinières sur roulettes ou manipulables à l'aide d'engins de levage sont à privilégier pour les modèles les plus imposants. Les matériaux préconisés pour les jardinières sont la terre cuite, l'acier, le bois et les tissus résistants.

## 5. palette végétale

La palette végétale suivante est adaptée au contexte du canal du Midi, pour des plantations en pleine terre comme pour des plantations en pot.

### ARBRES

Brachychiton populneus / Celtis australis / Quercus ilex / Quercus suber / Quercus pubescens / Pistacia lentiscus / Celtis australis / Phillyrea angustifolia / Morus alba/ Laurus nobilis / Punica granatum

### ARBUSTES

Cytisus scoparius / Pistacia lentiscus / Phillyrea angustifolia / Rosmarinus officinalis

### VIVACES

Salvia officinalis / S. lavandulifolia / Achillea millefolium / Thymus vulgaris / Helichrysum italicum / Borago officinalis / Erigeron / Saponaria ocymoides / Geranium Sanguineum / Leucanthemum vulgare / Sedum spectabile / Origanum vulgare / Euryops pectinatus / Calendula officinalis / Campanula portenschlagiana / Iris germanica / Sisyrinchium striatum / Gaura lindheimeri / Lavandula officinalis / Centranthus ruber / Alcea rosea / Verbena bonariensis / Hyssopus officinalis

### PLANTES GRIMPANTES

Rosa sempervirens / Clematis flammula / Lathyrus latifolius / Passiflora caerulea / Rosa banksiae



**FICHE  
06**

Le choix des teintes et matériaux pour les clôtures et jardinières doit être en accord avec les autres éléments de la terrasse (cf. fiche n°06, teintes et matériaux), en fonction de l'ambiance recherchée.

# fiche 10 - éclairer sa terrasse

## 1 : enjeux liés à l'éclairage au bord de canal du Midi

Le canal du Midi est un site classé et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec des qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles.

L'éclairage doit répondre à une triple exigence :

- Garantir une fonctionnalité en facilitant le service et en sécurisant les déplacements des clients, tout en assurant une visibilité optimale pour le personnel et les usagers.
- Créer une ambiance adaptée à l'identité du lieu et au type d'établissement.
- Préserver la quiétude des lieux, la faune nocturne, et éviter les nuisances lumineuses (pollution lumineuse, éblouissement, éclairage direct du canal...).

## 2 : trois grandes ambiances possibles

FICHE  
05

Pour accompagner cette étape, la fiche n°05 détaille les différentes ambiances.

Le choix de l'ambiance d'éclairage peut s'inspirer de trois univers cohérents avec les lieux traversés par le canal du Midi :

### bucolique

**Objectif : recréer une atmosphère douce, naturelle, en harmonie avec le paysage végétal et aquatique.**

- Type d'éclairage recommandé :
  - Luminaires discrets intégrés dans la végétation.
  - Lampes solaires à faible intensité.
  - Petites guirlandes à lumière chaude dissimulées dans les haies, ou lanternes sur les tables.
- Conseils :
  - Privilégier des matériaux naturels ou sobres (bois, rotin, métal vieilli).
  - Éviter tout éclairage agressif ou directionnel vers le canal.



### guinguette

**Objectif : créer une atmosphère conviviale, festive mais modérée, inspirée des anciennes haltes de plaisir.**

- Type d'éclairage recommandé :
  - Guirlandes suspendues entre arbres, mâts ou structures légères.
  - Ampoules à filament ou LED à lumière chaude.
  - Quelques projecteurs doux dirigés vers le sol pour délimiter l'espace.
- Conseils :
  - Modérer la quantité de sources lumineuses.
  - Respecter une cohérence esthétique avec le mobilier et l'identité du lieu.
  - Minimiser le nombre de supports verticaux au profit de supports existants (façades, arbres...)



## urbaine

**Objectif : insérer la terrasse dans un cadre plus structuré et contemporain, en lien avec un environnement bâti (centre-ville, port fluvial...).**

- Type d'éclairage recommandé :
  - Luminaires sur pied ou sur façade au design sobre.
  - Appliques murales orientées vers le sol.
  - Balises au sol pour guider les circulations.

• Conseils :

- Maintenir une lumière non éblouissante et non intrusive pour les riverains.
- Veiller à ce que l'éclairage n'interfère pas avec le patrimoine environnant (façades, arbres classés, plan lumière de la ville...).

NB: Une attention particulière est à porter au choix des appliques murales des bâtiments d'intérêt patrimonial ainsi qu'aux éléments identitaires du canal (maison d'éclusier, etc.). La localisation urbaine ou rurale influence le choix des luminaires: en milieu urbain sont à privilégier des typologies similaires au type 1 et en milieu rural au type 2.



## 3 : recommandations générales

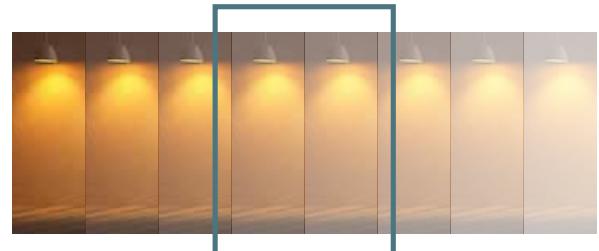
### TEMPÉRATURE DE COULEUR

Privilégier les lumières chaudes ( $\leq 2700$  K) pour un rendu apaisant.



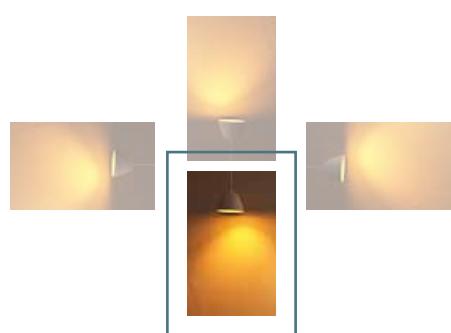
### PIUSSANCE LIMITÉE

La puissance doit suffire à créer une ambiance sans perturber l'environnement nocturne.



### ORIENTATION

Toujours diriger la lumière vers le sol ou les zones d'activités, jamais vers le ciel ou le canal.



### RÉVERSIBILITÉ

Les installations doivent être faciles à démonter ou à adapter selon les saisons ou les événements.

Le choix de l'éclairage d'une terrasse en bord de canal est une composante essentielle de l'ambiance du lieu. Il doit être pensé dès la conception du projet, en cohérence avec le type d'établissement, l'identité du site, et les contraintes de préservation. Il est essentiel d'anticiper les contraintes techniques, les réseaux électriques ne pouvant être visibles.

Enfin, un bon éclairage contribue à la valeur esthétique, au confort d'usage, et au respect du site exceptionnel qu'est le canal du Midi.

# fiche 11 - les enseignes

## 1 : cadre réglementaire

Les enseignes sont soumises au Code de l'environnement (articles L581-1 et suivants), notamment concernant la publicité extérieure, les enseignes et les pré-enseignes.

Le canal du Midi est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et est protégé au titre des sites classés. Il comporte également des Monuments Historiques ou peut être concerné par d'autres aires de protection patrimoniale. Ainsi, toute publicité ou pré-enseigne dans les abords immédiats du canal du Midi est interdite. Les enseignes sont possibles et nécessitent, pour toute nouvelle enseigne ou modification, le dépôt d'une déclaration préalable en mairie.

Les enseignes en site classé sont soumises à autorisation préalable (cerfa 14798), délivrée par l'autorité compétente en matière de publicité, après accord du préfet de région (R581-16 du CE).

Si le bâtiment est monument historique ou situé dans un périmètre protégé :

- o Avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) requis.
- o Consultation du PLU ou RLP(i) si existant (règlement local de publicité).

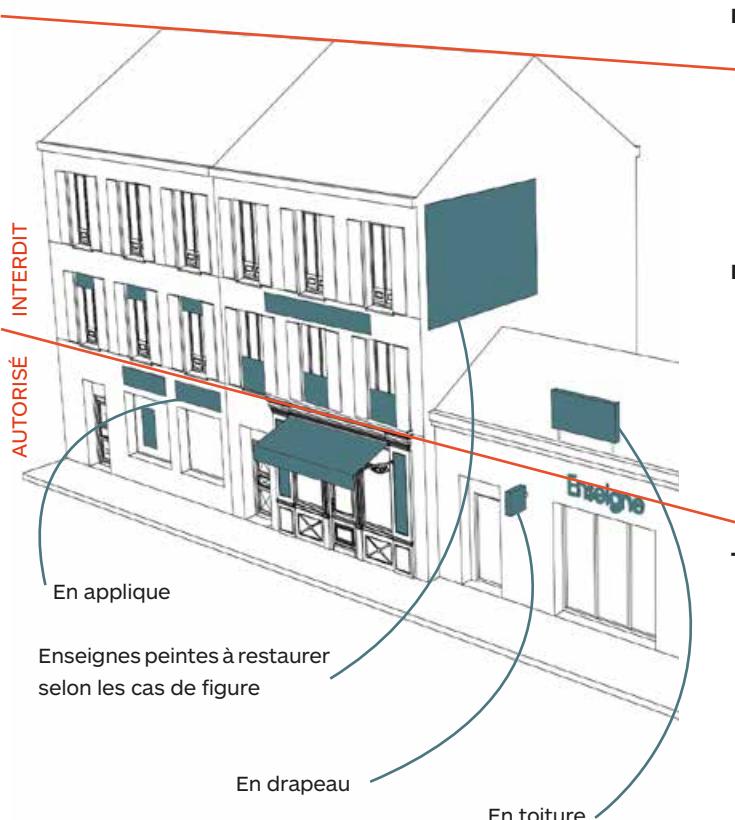
NB: Les publicités sont interdites en site classé

CERFA disponible en ligne

Les enseignes ne doivent pas porter atteinte à :

- o La qualité paysagère du canal.
- o La visibilité ou lecture architecturale des façades anciennes.
- o La tranquillité visuelle du site (éviter les enseignes lumineuses ou clignotantes indésirables).

## 2 : esthétique



### INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

- o Privilégier une discréption visuelle : teintes douces, non criardes.
- o Opter pour une dimension modérée, adaptée à l'échelle de la façade ou du bâtiment.
- o Éviter la multiplication des enseignes sur une même façade.

### EMPLACEMENT

- o Installer une seule enseigne par établissement (sauf exception justifiée).
- o Préférer les enseignes peintes ou lettres découpées fixées directement sur le mur ou sur une lisse bois/métal.
- o Bannir les caissons lumineux saillants en façade (interdiction des enseignes lumineuses en site classé).

### TYPOGRAPHIE ET GRAPHISME

- o Utiliser une police de caractères simple, élégante et lisible.
- o Éviter les effets 3D, les polices fantaisie, les images commerciales.
- o Penser à une harmonisation souhaitée en cas de co-visibilité entre plusieurs commerces.

## 3 : matériaux



Le choix des matériaux est un élément essentiel pour assurer une intégration harmonieuse des enseignes dans l'environnement paysager et patrimonial du canal du Midi. Les matériaux doivent être durables, de qualité, et visuellement compatibles avec le cadre bâti.

### MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER

Les matériaux traditionnels et sobres sont recommandés. Le bois peint ou lasuré constitue une solution à la fois esthétique, réversible et adaptée aux ambiances historiques. Le métal thermolaqué ou patiné offre également une bonne tenue dans le temps tout en permettant un rendu discret. Les lettres découpées, qu'elles soient en métal, ou en bois, permettent une signalétique soignée et peu intrusive. Enfin, la peinture directe sur mur peut être autorisée, sous réserve que le support le permette et que le rendu final reste lisible et respectueux du bâti. La peinture directe fait référence à une communication ancienne, et allège du mobilier. Les décors et lettrages sont à réaliser en badigeon de chaux, permettant ainsi leur réversibilité.

### MATÉRIAUX INDÉSIRABLES

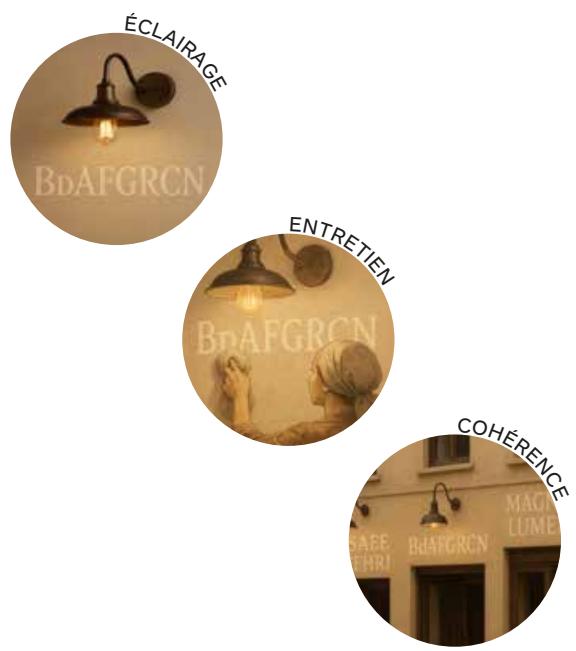
Sont proscrits les matériaux peu qualitatifs ou inadaptés au site, tels que les plastiques, les supports brillants ou réfléchissants, ainsi que les enseignes lumineuses ou au néon. Les autres supports pour une enseigne type «banderoles» (oriflammes et autres supports inesthétiques) sont à éviter absolument.

## 4 : recommandations complémentaires

L'éclairage des enseignes mérite d'être discret et respectueux de l'ambiance nocturne du canal du Midi. Il est recommandé d'utiliser des spots orientés vers le bas, afin de limiter la pollution lumineuse et de préserver la tranquillité visuelle du site. La température de couleur chaude (inférieure à 2700K) est à privilégier pour une lumière douce et non agressive.

Par ailleurs, un entretien régulier des enseignes est indispensable pour garantir leur lisibilité et leur bon état. Les supports dégradés, rouillés, effacés ou mal fixés sont à réparer ou à remplacer sans délai.

Enfin, dans une logique de qualité urbaine, il est essentiel de favoriser une cohérence d'ensemble entre les enseignes situées sur une même rue ou une même façade. L'harmonisation des dimensions, des teintes, de la typographie et de l'emplacement contribue à valoriser le cadre architectural tout en soutenant l'identité commerciale du secteur.



# fiche 12 - les embarcations flottantes

## la terrasse sur structure flottante : une expérience au plus proche de l'eau

Dans les sites où l'espace terrestre est insuffisant, étroit ou protégé, rendant difficile, voire impossible, l'installation d'une terrasse traditionnelle aux abords du canal du Midi, l'implantation d'une terrasse flottante sur la voie d'eau constitue une solution innovante, fonctionnelle et réversible.

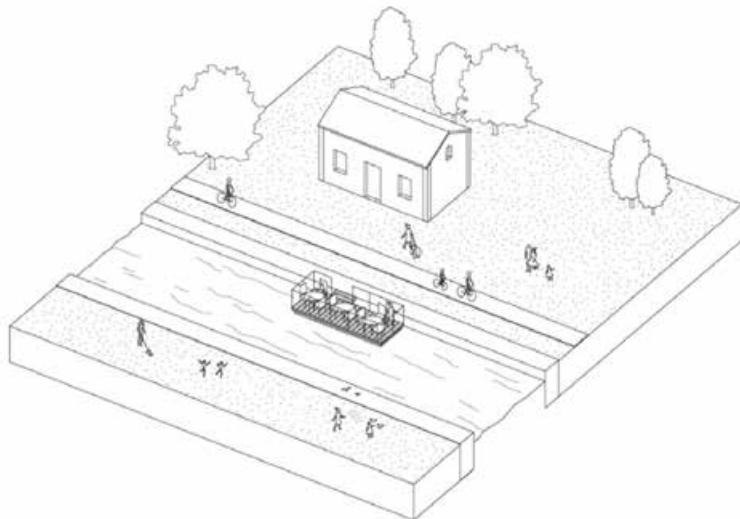
Ce type d'aménagement permet de créer une surface d'accueil ou de mise en place de l'activité de restauration, directement sur l'eau, tout en respectant le cadre patrimonial.

Cependant, la réalisation d'une infrastructure flottante sur

le domaine public fluvial du canal du Midi s'accompagne de nombreuses considérations techniques, réglementaires et environnementales : respect des normes ERP, accessibilité PMR, limitations de charge, flottabilité, et dispositifs d'amarrage adaptés aux conditions fluviales.

Cette fiche présente les principes, les options techniques, les contraintes identifiées et les références existantes pour accompagner la faisabilité et la conception d'un tel projet.

### 1. statut réglementaire : erp flottant



© VNF / Anyoji Beltrando / scet

L'installation d'une terrasse flottante (embarcation flottante) destinée à accueillir du public est soumise à la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) flottants, dits «ERP EF». Selon les dispositions en vigueur, un ERP flottant passe en 4<sup>e</sup> catégorie dès lors qu'il accueille 13 personnes ou plus simultanément. Ce seuil, nettement inférieur à celui des ERP terrestres, entraîne des obligations spécifiques telles que le passage en commission de sécurité, la mise en conformité avec les normes de sécurité incendie, ainsi que le respect des règles d'accessibilité. Ces exigences rendent le montage administratif et technique plus complexe et contraignant, même pour des structures de taille modeste. Il est donc essentiel d'anticiper ces obligations réglementaires dès la phase de conception en sollicitant les services instructeurs (mairie, SDIS, DDTM, etc.)

### 2. accessibilité et passerelle d'accès



© Flot'Equipement



L'accessibilité de la terrasse flottante aux personnes à mobilité réduite (PMR) est un critère réglementaire incontournable.

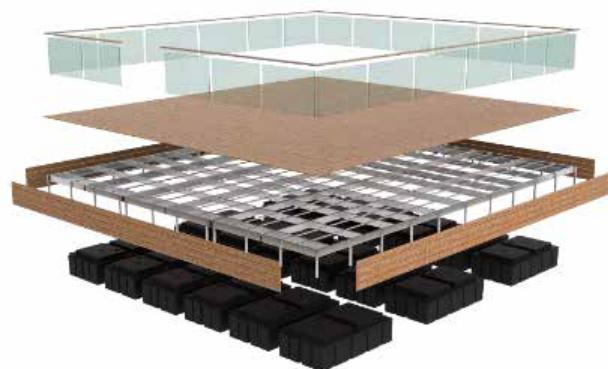
La pente maximale autorisée pour une passerelle d'accès est de 5 %, sans rupture de pente, conformément aux normes en vigueur. Cette contrainte détermine la hauteur maximale du plancher flottant par rapport au niveau de la berge et doit être compatible avec les variations saisonnières du niveau d'eau: si la hauteur d'eau varie, il faut que la pente reste dans la tolérance en toute saison.

La conception de la passerelle doit donc intégrer une longueur suffisante pour absorber la différence de hauteur, tout en maintenant une pente douce.

La terrasse peut comporter une passerelle de type 2UP (2 unités de passage, soit env. 1,40 m de large) ou deux passerelles de type 1UP, qui sont à réfléchir avec garde-corps réglementaires et revêtement antidérapant.

### 3. charges d'exploitation et flottabilité

La structure flottante doit répondre aux exigences des Eurocodes, en particulier pour les charges d'exploitation en catégorie C1, correspondant à un usage de type terrasse publique. Cela implique une capacité de charge minimale de 250 kg/m<sup>2</sup>. Les flotteurs en caissons plastiques retenus offrent une flottabilité estimée à 300 kg/m<sup>2</sup>, ce qui laisse une marge d'exploitation réduite. En conséquence, les aménagements sont à penser dans une logique de légèreté: terrasse bois ou métal, mobilier de restauration, équipements techniques allégés, ombrières textiles. Il convient d'éviter tout usage de matériaux lourds ou de dispositifs fixes permanents susceptibles de surcharger la structure.



### 4. contraintes dimensionnelles et modularité des plateformes flottantes

Le projet s'inscrit nécessairement dans une largeur maximale de 5,00 m, contrainte par le gabarit du canal et les exigences de navigation. En effet, le canal du Midi est une voie navigable étroite: l'emprise de la terrasse en largeur doit permettre de conserver une passe navigable suffisante pour permettre le croisement de deux péniches soit 10m de large.

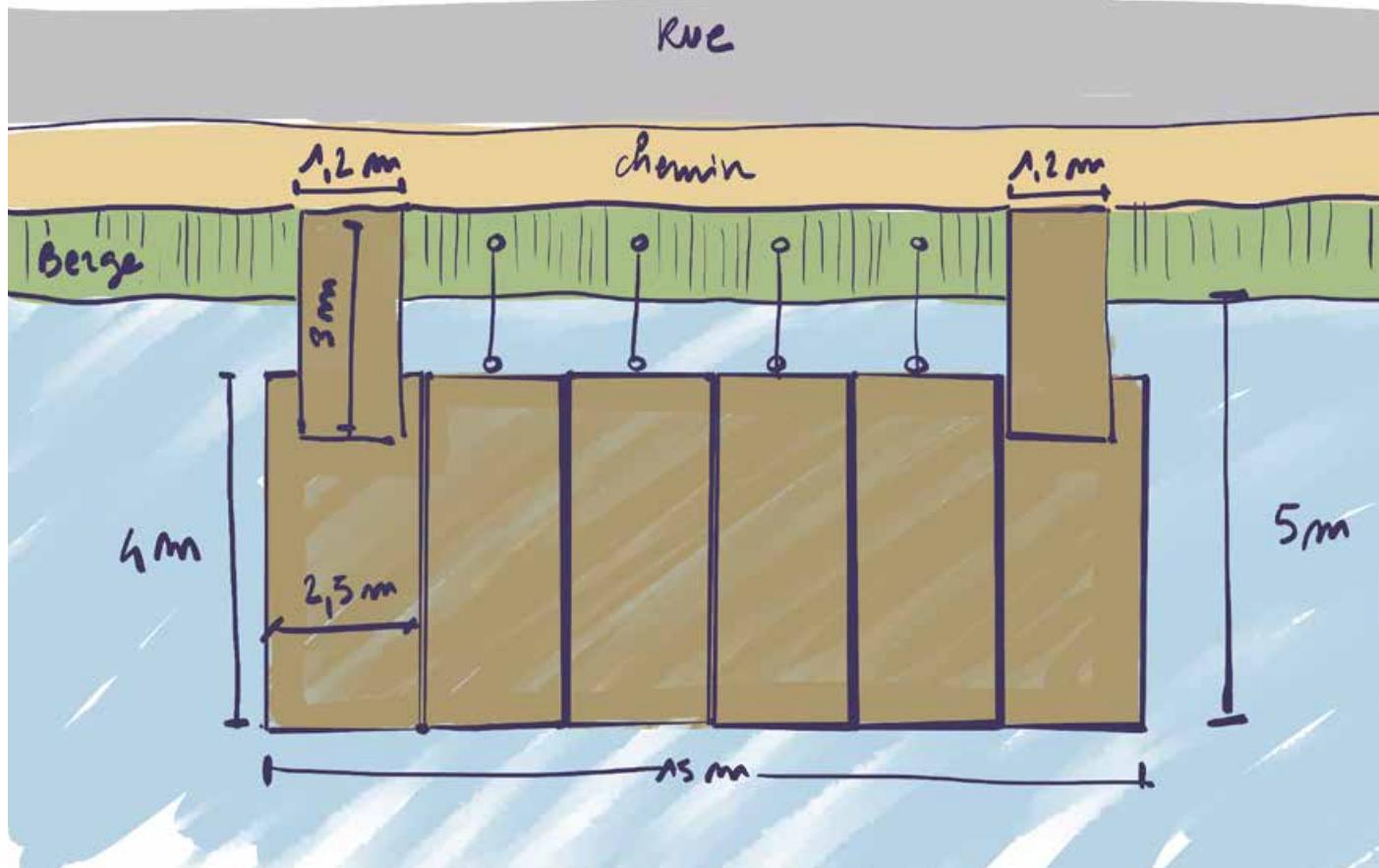
La largeur minimale mais également la plus répandue sur le canal est de 15 mètres. Le découpage de l'espace se fait comme suit: 10 mètres dédiés à la navigation et 5 mètres au stationnement. La section de la terrasse respecte alors la largeur de 5 m prévue pour le stationnement d'une péniche .

La longueur de la terrasse quant à elle n'excède pas 30 m, longueur correspondant la longueur maximum autorisée pour une péniche.

Les flotteurs qui constituent la base de la terrasse flottante sont en plastique polyéthylène (PE) et remplis à 100% avec de la mousse expansée afin d'assurer la flottaison lorsque le flotteur est endommagé.

Un module de flotteur mesure 4 m de long sur 2,50 m de large. Pour une terrasse de 15 m de large, 6 modules doivent être associés.

Une fois les modules assemblés, la structure en bois de la terrasse peut être montée et recouvre les flotteurs afin de minimiser l'impact visuel de la structure flottante.



## 5. dispositifs d'amarrage

Plusieurs solutions d'ancrage peuvent être envisagées pour assurer la stabilité de la terrasse flottante tout en permettant un mouvement vertical libre en fonction du niveau d'eau :

1. La première consiste à installer un ouvrage fixe sur la rive, auquel la terrasse est reliée par des bracons métalliques ou des bras articulés. Ce système garantit un ancrage rigide tout en autorisant un mouvement contrôlé.

2. La seconde option repose sur l'implantation de deux pieux verticaux dans le canal, de type duc d'albe, qui guident la plateforme tout en l'empêchant de dériver latéralement. Ce système, couramment utilisé pour les pontons, offre une grande sécurité en cas de variation d'eau ou de poussée latérale.

Il est possible de combiner les deux systèmes pour augmenter la stabilité de l'ouvrage. Les passerelles peuvent également faire office de dracons. Dans les deux cas le système doit être choisi en fonction des contraintes locales, de la faisabilité technique et des éventuelles prescriptions de VNF.

En ce sens, une étude géotechnique de la berge doit être menée par le porteur de projet afin de connaître la solution d'ancrage la mieux adaptée.

La terrasse est entièrement réversible et donc démontable. Les systèmes d'ancrage sur quai bétonné sont fixés à même le sol. Dans le cas de berges naturelles, un massif en béton doit être réalisé et laissé à demeure.



Passerelles faisant office de dracons avec la mise en place de deux massifs en béton permettant l'accroche des passerelles.



Dracons avec encrage sur pieux sur la berge.

## 6. dans quel contexte faire le choix d'une terrasse flottante

Dans un contexte urbain dense, le recours à une terrasse sur structure flottante constitue une réponse pertinente aux contraintes d'occupation de l'espace public. Ce dispositif permet de contourner les limitations liées à la faible largeur des quais, à la cohabitation des mobilités douces (piétons, cycles) et motorisées, ainsi qu'à la rareté des emprises disponibles au sol.

Les berges urbaines sont par ailleurs souvent occupées ou bordées par des péniches à l'amarrage permanent ou temporaire. Ces quais, déjà dimensionnés et adaptés pour recevoir des embarcations, présentent des caractéristiques techniques (tirant d'eau, stabilité des berges, dispositifs d'amarrage) compatibles avec l'accueil de structures flottantes. Ce contexte en fait des sites particulièrement propices à l'implantation de terrasses flottantes.

En présence de plusieurs établissements de restauration contigus, la mutualisation d'une même plateforme flottante permet d'optimiser l'usage de l'espace, de limiter les impacts techniques sur les berges et de rationaliser les coûts d'installation. Les garde-corps et structures d'ombrage accompagnent la terrasse en bois ou en acier.



Structure d'ombrage et garde-corps en bois



Structure d'ombrage et garde-corps en acier

LIVRET  
01

LIVRET  
02

LIVRET  
03

Concernant les choix d'aménagement, les matériaux, les systèmes d'ombrage et le mobilier, les livrets 1, 2 et 3 dressent un état des lieux des projets en lien avec une terrasse flottante.



# fiche 13 - stationnement et accessibilité

## 1. contexte et enjeux

Dans un projet de restauration, l'accueil du public constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité de l'activité. Il est donc primordial d'intégrer, dès la phase de conception, la question du stationnement et de l'accessibilité dans l'aménagement extérieur.

## 3. distance acceptable du stationnement

Lorsqu'aucun stationnement communal n'existe à proximité immédiate, ou que le site ne permet pas la création d'une poche dédiée, il est possible d'installer une signalétique pour orienter les usagers vers un stationnement plus éloigné.

L'installation de cette signalétique est à étudier finement afin de ne pas multiplier le nombre de panneaux. Une signalétique type «Signalisation d'Information Locale» peut également être réfléchie en lien avec la commune.

Une distance comprise entre 150 et 200 mètres (soit deux à trois minutes de marche) reste acceptable. Au-delà de 300 mètres (quatre à cinq minutes), l'éloignement est généralement perçu comme trop contraignant par la clientèle.

## 5. emplacement privilégié

En site patrimonial à forte valeur paysagère, il est préférable de limiter les parkings visibles et de privilégier des poches réduites bien intégrées dans le paysage.

Les stationnements situés directement en bord de berge sont à éviter absolument.

Lorsque la configuration le permet, le stationnement est à implanter à l'arrière du restaurant, afin de ne pas obstruer la vue sur le canal.

Une végétalisation soignée est conseillée, combinant une strate haute (arbres) pour l'ombrage et une strate basse (arbustes) pour créer un écran visuel (cf. palettes végétales, fiche n°09).

## 2. cadre réglementaire

En France, il n'existe pas de règle nationale imposant un nombre minimal de places de stationnement pour un restaurant. Ces obligations dépendent principalement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune.

Le PLU peut imposer un coefficient de stationnement (par exemple une place pour 25 m<sup>2</sup> de surface de vente) ou ne rien exiger si le site bénéficie d'un accès facilité par les transports.

En l'absence de règle écrite, le maire peut tout de même conditionner la délivrance d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable à la création ou non de places.

Dans les périmètres des sites classés liés au canal du Midi, tout projet de création de places de stationnement est soumis à permis d'aménager.

## 4. dimensionnement des besoins

Pour dimensionner correctement le stationnement, il faut éviter tout sur- ou sous-dimensionnement. Sur le canal du Midi, la présence de la voie verte attire une proportion importante de cyclistes et de piétons, représentant souvent entre 30 et 50 % de la clientèle.

Les plaisanciers ne nécessitent pas de stationnement automobile, mais il est utile de vérifier la possibilité d'amarrage à proximité.

Pour un restaurant de 60 couverts, il est recommandé environ 10 places pour les voitures, dont 1 place PMR, ainsi qu'une quinzaine de places pour les vélos sécurisées par arceaux.



## 6. choix des revêtements

En site naturel, il convient de privilégier les revêtements perméables tels que le terre-pierre, le stabilisé renforcé ou les pavés à joints enherbés.

En zone urbaine, les revêtements perméables restent à privilégier : stabilisé renforcé pour un usage modéré, béton alvéolaire ou enrobé perméable pour un usage intensif.

Si un enrobé est retenu, les teintes claires sont recommandées afin de réduire l'échauffement en été.



## 7. marquage adapté aux sites classés

Le marquage au sol doit être discret et intégré aux lieux. La peinture blanche est à éviter au profit de solutions comme les alignements de pavés ou de dalles légèrement contrastés, les traverses bois servant de butée-roue, ou encore les bandes de pierres naturelles.

Le béton désactivé à granulats différenciés, le gravillonnage contrasté entre les roues, les plots métalliques incrustés ou les calepinages de pavés spécifiques sont également adaptés.

Pour les séparations, de petits potelets en bois ou métal thermolaqué ou des lisses basses peuvent être employés.

Les places PMR sont en béton désactivé ou en pavés contrastés ; un pictogramme discret et une signalétique verticale sobre accompagnent le revêtement de sol.



## 8. normes pmr, dimensions et cheminement

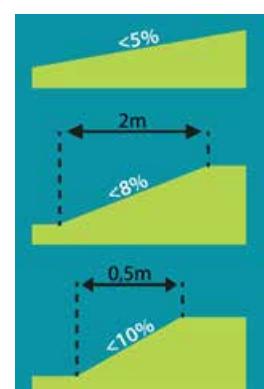
Une place PMR doit mesurer 3,30 m de large et 5 m de long (avec 1,20 m supplémentaire en épi).

La pente ou le dévers ne doit pas excéder 2 %.

Le cheminement jusqu'au restaurant doit être stable, non glissant, et exempt de ressaut supérieur à 2 cm. Les matériaux acceptés incluent le stabilisé renforcé, le béton lisse ou désactivé, l'enrobé lisse, les pavés plats jointifs ou les lames bois jointives.

Les pentes inférieures à 4 % ne nécessitent pas d'aménagement particulier. Si la pente est supérieure ou égale à 4 %, l'aménagement d'un palier de repos tous les dix mètres est requis ; entre 8 et 12 % de la pente à réaliser, la longueur est limitée à 50 cm maximum. Les paliers doivent mesurer au minimum 1,20 m et être horizontaux.

La largeur de passage doit être d'au moins 1,20 m pour un fauteuil roulant seul et 1,80 m pour permettre le croisement de deux fauteuils ou poussettes.



## fiche 14 - déclarer sa terrasse

### 1 : autorisation de travaux sur un établissement recevant du public (ERP)

Lorsque la terrasse est liée à un restaurant, un café ou tout autre établissement accueillant du public une autorisation de travaux sur ERP est requise si :

- o Modification de l'aspect extérieur du bâtiment : création d'une terrasse.
- o Elle accueille du public de manière permanente ou saisonnière (avec installation fixe ou semi-fixe).
- o Des aménagements liés à la sécurité ou à l'accessibilité sont réalisés.

CERFA disponible en ligne  
[Cerfa 13824\\*04](#)

Le dossier est déposé en mairie, auprès du service urbanisme, pour instruction par la commission de sécurité et d'accessibilité. Le délai d'instruction varie selon la nature du projet et est spécifié par la mairie.

### 2 : intervention en site classé (canal du Midi)

Le canal du Midi est inscrit :

- o Au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- o Sur la liste des sites classés au titre du code de l'environnement.

Tout projet à proximité du canal est donc soumis à une autorisation spéciale de travaux au titre des sites classés, délivrée soit par le Ministre en charge des sites classés, soit par le Préfet de Département.

La démarche à suivre est la suivante :

- o Le Pôle Canal départemental, instance technique réunissant l'État, les collectivités et VNF, peut examiner le projet en amont du dépôt de dossier.
- o Dépôt d'un dossier dossier de demande de travaux en site classé
- Travaux de terrasses pouvant être soumis à DP ou PC ou PA selon le type de travaux.
- o Le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), à la DREAL qui représente l'Inspection des sites. En cas de PC ou PA, la Commission Départementale Nature Sites et Paysages (CDNPS) est également consultée.

À noter : Des permanences des ABF ont lieu régulièrement en mairie ou au sein des communautés de communes. Il est fortement recommandé de présenter le projet en amont lors de ces permanences (ou lors d'un Pôle Canal).

Guide des travaux en site classé  
[Guide](#)

Autorisation de déclaration préalable  
[Cerfa 16702\\*01](#)

Demande d'autorisation de permis de construire  
[Cerfa 13409\\*15](#)

Demande d'autorisation de permis d'aménager  
[Cerfa 16297\\*03](#)

### 3 : autorisation d'occupation temporaire (aot) du domaine fluvial – vnf

Le domaine public fluvial du canal du Midi est géré par Voies Navigables de France (VNF). Toute terrasse implantée en bordure du canal ou sur les emprises gérées par VNF est soumise à une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

L'AOT est obligatoire dès lors qu'il y a :

- o Emprise au sol sur le domaine public fluvial (même sans fondation).
- o Utilisation commerciale ou privative d'un espace appartenant à VNF.

Consulter les appels à projet des VNF

La démarche à suivre est donc la suivante :

- o Dépôt d'un dossier technique complet (plan d'implantation, photos, description du mobilier...).
- o VNF instruit la demande et peut la soumettre aux recommandations du Pôle Canal départemental.
- o L'autorisation prend la forme d'une convention annuelle ou pluriannuelle, avec le paiement d'une redevance d'occupation.

Prendre contact avec les VNF

# récapitulatif des démarches

## 1 - DEFINIR SON TYPE D'AUTORISATION

Liste non limitative : les éléments peuvent être sollicités conjointement.



## 2 - QUAND LA DEMANDER ?



## 3 - ORGANISMES INSTRUCTEURS



### DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Liste non exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées

CERFA complété

Plan de situation

Plan de masse

Plan de coupe

Plan des façades.

Document graphique d'insertion paysagère.  
Des photographies de l'environnement proche et lointain.

Une notice descriptive du projet

### CONSEILS PRATIQUES

- Anticiper les démarches : plusieurs mois peuvent être nécessaires pour obtenir l'ensemble des autorisations.
- Présenter un dossier clair et bien documenté, intégrant l'environnement, les matériaux, et les modalités d'usage.
- Solliciter les conseils de la DREAL et de l'UDAP dès la conception.
- Solliciter les permanences locales (ABF, VNF) pour ajuster le projet dès sa conception.
- Consulter les CAUE pour un appui à la conception architecturale et paysagère



## COMMANDITAIRES



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## GROUPEMENT

Paysage  
Atelier Refuge



Architecture  
Auriol Architecture & Patrimoine



Ingénierie Structure  
GCIS



JUILLET 2025